**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 35 (1947)

**Heft:** 729

**Artikel:** Encore la nationalité de la femme mariée

**Autor:** Voirol, N.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-266176

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# uvement Femil

FONDATRICE DU JOURNAL

M<sup>m</sup>• WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges **ADMINISTRATION ET ANNONCES** M<sup>m</sup>• Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

articles signés n'engagent que leurs auteur

SUISSE 1 an Fr. 6.—
, 6 mois , 3.50
ETRANGER . , 8.—
Le numéro . . , 0.25

Largeur de la celenne : 70 mm Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Donnons aux jeunes âmes le moyen d'acquérir et de conserver leur part de bonheur.

D'après Mme E. Quinet.

#### A nos abonnés

Vers la fin du mois dernier, M. Herbert Richter, notre imprimeur, a dû, malheureusement pour raison de santé, remettre son entreprise en de nouvelles mains : MM. Roulet et Cie.

Lorsque le Mouvement Féministe naquit, c'est Monsieur Paul Richter, le père, qui l'imprima, après lui, son fils continua la tâche. Tous deux furent pour Mademoiselle Gourd, notre fondatrice, des amis, qui avaient pris notre cause à cœur et qui furent, avec elle, ouvriers de son

Après tant d'années de collaboration, ce n'est pas sans un profond regret que l'administratrice a appris ce départ. La rédactrice actuelle, qui lorsqu'elle a repris le journal, en février 1946, avait tout à apprendre, ne saurait dire combien elle doit, à M. Richter, d'avis diligents et patients, de téléphones opportuns, d'utiles et discrètes observations. Si notre périodique n'a pas trop souffert du départ de la fondatrice, c'est en grande partie grâce à M. Richter, qui jamais n'épargna sa peine pour nous.

Nous formons des vœux sincères et chaleureux pour son rétablissement rapide.

Ce houleversement de nos habitudes et les difficultés de la semaine de Pâques, nous les présentons en manière d'excuse à nos lecteurs, pour les fautes du No. du 5 avril, dont la composition et la correction furent trop précipi-Le Mouvement Féministe. tées.

## Encore la Nationalité de la Femme mariée

Dans l'article excelhent sur la nationalité de la femme mariée signé A. L., une affirmation risque d'induire en erreur certaines intéressées: «l'étrangère qui épouse un Français obtienda automatiquement la nationalité de son mari.» L'ordonnance No. 45-2441 du 19 octobre 1945 du gouvernement provisoire de la République française, portant code de la nationalité française apporte à cette acquisition tutomatique plu-sieurs réserves dont les deux plus importantes sont les suivantes :

sont les suivantes :

art. 39 : Au cours du délai de 6 mois qui
suit la célébration du mariage, le Gouvernement peut s'opposer par décret à
l'acquisition de la nationalité française.
En cas d'opposition du Gouvernement,
l'intéressée est réputée n'avoir jamais
acquis la nationalité française.

art. 38. La femme, dans le cas où sa loi nationale lui permet de conserver sa nationalité, a la faculté de déclarer antérieurement
à la célébration du mariage qu'elle décline la qualité de Française.

cline la qualité de Française.

Par la même occasion je vous signale qu'en septembre 1946 l'Urnguay a adopté une loi intéressante sur les droits civils de la femme, qui tend à égaliser ces droits même pour les

emples suivants:

Une Suissesse, mariée à un médecin vien-

nois israélite devait s'expatrier outremer; elle avait fui de Vienne à Luxembourg en 1938 et demanda l'autorisation de venir rendre visite à Genianda l'autorisation de venir rendre visite a sa famille avant de quitter notre continent. Cette autorisation lui fut refusée par nos autorités. Seul son frère put la revoir, grâce à une avance d'argent que lui fit la direction de l'Assistance sociale de Bienne; il put se rendre à Luxembourg et passer quelques jours auprès d'elle. Depuis lors, sa famille n'a plus jameir en de ser recuelles. mais eu de ses nouvelles.

Une Suissesse, mariée à un citoyen allemand Une Suissesse, mariee a un citoyen allemand qui depuis 1933 ne voulait pas reconnaître le gouvernement de son pays, ne pouvait plus résider en Suisse que grâce à une autorisation de tolérance. Pourquioi? Parce que le gouvernement hitlérien, mécontent des opinions de son époux, refusait de renouveler son certificat d'origine qui n'était plus valable. A la naisseme des enfents les autorités euisses finet. sance des enfants, les autorités suisses firent

1) le texte entier a paru en espagnol dans le du mari (beaux-frères, belles-sœurs, beau Noticiaro del Instituto international americano rents, etc) ne sont pas contraints d'accorde de proteccion a la infancia (No. de febrero secours financier à une parente par alliance.

L'article publié dans notre numéro du 22 femmes mariées. La femme mariée a la libre de grandes difficultés. Pourtant, cette femme mars sur «La nationalité de la femme mariée» administration et disposition de ses biens propres n'avait pas cessé de résider en Suisse et ne compour nous, a recueilli une vive approbation mun accord (art. 2), le domicile conjugal est fixé d'un commari (fondeur de son métier) tomba malade et Notre collaborateur, M. le député de Félice, est exercée en commun (art. 11), etc.!

On nous communique, d'autre part, les extinuités de reprendre son ancienne demarches, la possibilité de reprendre son ancienne profession. sibilité de reprendre son ancienne profession d'employée de bureau afin de pourvoir à son entretien et à celui de ses deux enfants. Si elle était tombée à la charge de l'assistance publique elle aurait été envoyée en Allemagne!

> Une Suissesse, mariée à un Hollandais, prisonnière des Japonais aux Indes nécrlandaises, a traversé avec toute sa famille, d'effroyables épreuves. De retour en Europe, son mari ne put obtenir aucune autorisation de travailler chez nous, elle, d'autre part, ne peut supporter le climat de la Hollande. Ainsi, les circonstances les contraignent, de nouveau, à vivre séparés. La femme habite auprès de ses deux sœurs ainées et d'un père très âgé, ils ont toutes les peines du monde à nouer les deux bouts. Cependant, le Bureau des Suisses de l'étranger et l'Office central des rapatriés ont refusé leur aide financière quoique la famille ait tout perdu Une Suissesse, mariée à un Hollandais, prifice central des rapatriés ont refusé leur aide financière quoique la famille ait tout perdu pendant la guerre. Pourquoi? La femme est Hollandaise sur ses papiers: 1. la Hollande est appauvrie et ne possède plus de devises étrangères; 2. selon une loi hollandaise, les parents du mari (beaux-frères, belles-sœurs, beaux-parents, etc) ne sont pas contraints d'accorder un secours financier à une parente par alliance.

Mme N. Spiller, trésorière de l'Alliance in-ternationale des Femmes — Droits égaux, Res-ponsabilités égales — ayant fait escale inopiné-ment à Genève, entre deux avions, il ne fut pas possible d'organiser une conférence publique qui possible à organiser une conference painque qui etit donné, à beaucoup d'auditrices, l'occasion de l'entendre raconter son récent voyage. Quelques privilégiées purent cependant la rencontrer, lors de deux réunions privées, aussi, le Mouvement Féministe juge-t-il opportun de publier ci quelques souvenirs rapportés par la voyageuse, afin de faire partager cette aubirné, à vox lentrices. baine à nos lectrices.

La présidente de l'Alliance internationale, Dr Hannah Rydh, accompagnée de Mme Spiller, sont parties au début de février, afin de prendre contact avec les femmes des pays du proche Orient où l'Alliance compte déjà trois sociétés affiliées (Egypte, Liban, Syrie)

Syrie).

Les principales étapes furent: Le Caire, Bagdad (Irak), Téhéran (Iran), Ankara, Athènes, et mème Addis-Abbeba (Ethiopie) pour la présidente seule. Ces deux ambassadrices ont reçu un accueil empressé et chaleureux, partout, elles ont trouvé des cercles de femmes cultivées, désireuses d'aider autour d'elles leurs sœurs moins favorisées, partout des

#### AU PETIT CORDON BLEU

Cours permanents de cuisine française 10 ou 20 leçons de 2 heures.

cours : repassage, lingerie, raccor ents d'enfants. Terrassière 32 -Tram 12 : Arrêt Villereuse Tél. 4.39.30

### Le Bon Secours - Genève ÉCOLE D'INFIRMIÈRES

reconnue par la Croix-Rouge Suisse patronnée par la Faculté de Médecine de l'Université.

#### Nouveau programme

Section de Puériculture et d'Hygiène maternelle Renseignements et conditions : DIRECTION, 15, av. Dumas

## Regards sur le Proche-Orient

hommes politiques, des ministres, ont mani-festé le plus vif intérêt pour les visiteuses et leur ont permis de se documenter librement, mais partout aussi, il était évident que cette élite intellectuelle trop peu nombreuse, ne pou-vait suffire à s'acquitter de la tâche immense qu'elle voudrait accomplir: affranchir de l'ignorance et de la misère des multitudes de femmes et d'enfants.

#### Femmes voilées

Femmes voilées

Il n'y en a plus autant dans les grands centres ouverts au trafic international; les adeptes de la tradition sont encore, au Caire, légèrement voilées, à Bagdad, elles ne forment plus qu'une minorité probablement, à Téhéran, elles portent un capuchon symbolique fort seyant, lorsqu'il est de couleur claire. Mais à Mossoul, ou dans les provinces, le voile n'est pas encore levé, la vie des femmes est toujours sévèrement cloitrée et s'écoule à l'écart de toute société masculine. toute société masculine.

Etudes universitaires et carrières libérales

Les universités sont là-bas, des centres de vie intense et les jeunes filles y ont libro accès au Caire, où les silhouettes féminines et masculines voisinent dans les laboratoires,

et masculines voisinent dans les laboratoires, autour des tables de dissection, à Bagdad, qui prépare des licenciées, à Téhéran, centre intellectuel brillant où, même, une femme a été appelée comme professeur à l'Université. Les jeunes filles qui ont conquis leurs grades, n'ont pas toujours pourtant, l'occasion d'exercer des professions pour lesquelles leur spécialisation les désignerait; elles sont, d'emblée, accaparées par l'enseignement. Le



recrutement du corps professoral est toujours insuffisant. En Irak, par exemple, les di-plòmées en droit, en sciences, sont obligées de se vouer à l'enseignement secondaire ou primaire, parce que la tâche est urgente.

Nos voyageuses en ont visité d'excellentes, et ont eu l'occasion de s'adresser aux élèves et ont eu l'occasion de s'adresser aux élèves dans maintes classes notamment au Caire où on a donné au Dr. Rydh l'occasion de parler, à l'université, de l'émancipation féminine à laquelle travaille l'Alliance. Dans tous ces pays, on cherche à appliquer des méthodes nouvelles mais on n'a pas assez d'instituteurs ou d'institutrices, quoique ces dernières touchent un salaire égal à celui de leurs collègues masculins et que les femmes mariées soient autorisées à poursuivre leur activité professionnelle.

activité professionnelle. «Chez nous, disait un ministre, il n'y a pas besoin de décréter l'instruction obligatoire, tous ne sont que trop désireux d'apprendre, mais on n'a pas les moyens de procurer à tous l'instruction élémentaire.

Cliniques, hôpitaux, gardes-malades

Cliniques, hópitaux, gardes-malades
Là aussi, c'est le personnel qui fait défaut.
Il y a des médecins compétents et dévoués
qui sont allés à l'étranger s'initier aux découvertes médicales les plus récentes. Ils sont
trop rares, cependant, pour répondre à tous
les besoins et manquent, en de nombreux endroits, du matériel nécessaire.
Ils manquent surtout de gardes-malades;
quoiqu'on ait fondé des écoles d'infirmières,
on en forme beaucoup trop peu. Le problème est le même dans tout l'Orient, la profession n'est pas prisée, on ne lui accorde

fession n'est pas prisée, on ne lui accorde pas autant de considération qu'à celle d'ins-titutrice, aussi n'y a-t-il que peu de candi-

On a peine aussi à persuader les mères ara-bes, de laisser leurs enfants entrer à l'hôpital; elles se refusent, en tout cas, à les quitter et

passent le jour et la nuit au chevet des petits malades. Le spectacle est singulier de ces salles où, entre chaque berceau, se dresse une femme en noir. Leur présence nuit souvent à la discipline médicale, mais d'autre part, ces mères de familles ac-quièrent, parfois, quelques notions d'hygiè-ne ou de puériculture.

#### Suffrage féminin

Suffrage féminin

Dans le soleil et la poussière, des multitudes de femmes mènent là-bas une existence de peines et de misère, environnées de grappes d'enfants. Leurs doigts de fée exécutent, cependant, des merveilles de broderies, des tapis dont la vente ne leur fournit pas mème le pain quotidien. Les gouvernements, dans cet état social, encore féodal, en fait, sont impuissants à faire respecter les arrêtés et des lois de protection excellentes qui ont été promulguées dans leur pays.

#### LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothé-rapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomae et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

## RENTES VIAGERES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

**GENÈVE**